

## **PROCÈS CENTRIFUGE ET PROCÈS CENTRIPÈTE : RE-, DÉS- ET L'ANTONYMIE DIRECTIONNELLE EN FRANÇAIS<sup>1</sup>**

Denis Apothéloz  
Université de Nancy 2 & Atilf (UMR 7118)

### **Abstract**

In French, certain pairs of directional antonyms generate two other pairs of directional antonyms by morphological derivation (RE-). For example, MONTER vs DESCENDRE generates MONTER vs REDESCENDRE, and DESCENDRE vs REMONTER. However, certain other antonymical pairs only generate a single pair of directional antonyms. For example, PERDRE vs TROUVER, using the same morphological derivation, only generates PERDRE vs RETROUVER (since TROUVER and REPERDRE are not directional antonyms). In this article we show that the possibility, for the lexemes in RE-, of contracting such an antonymical relationship is linked to a particular semantic value which can be described as annullative. Taking this first observation into consideration, two problems are examined: (i) The dissymmetry described above: the explanation for this dissymmetry leads us to distinguish between centrifugal and centripetal processes, and to reveal special properties of RE- relative to this question. (ii) The difference between the MONTER vs DESCENDRE type of antonymy and the MONTER vs REDESCENDRE type of antonymy: we establish a distinction between purely lexical directional antonyms and discursive (or anaphoric) directional antonyms. We also compare the behaviour of RE- and that of DÉS- from the point of view of these two problems.

### **Résumé**

En français certaines paires d'antonymes directionnels engendrent, par dérivation morphologique en RE-, deux autres paires d'antonymes directionnels : cf. MONTER vs DESCENDRE qui, par dérivation, construisent MONTER vs REDESCENDRE, et DESCENDRE vs REMONTER. Mais d'autres paires antonymiques n'engendrent, par la même dérivation, qu'une seule autre paire d'antonymes directionnels : cf. PERDRE vs TROUVER qui, par dérivation, construisent la paire PERDRE vs RETROUVER (TROUVER et REPERDRE n'étant pas liés par un rapport d'antonymie directionnelle). On montre que la faculté de contracter ce type de relation d'antonymie est liée, pour les lexèmes en RE-, à une valeur sémantique spécifique qualifiée d'annulatrice. A partir de ce constat deux problèmes sont examinés. (i) L'explication de la dissymétrie signalée plus haut : ce problème conduit à distinguer entre procès centrifuges et procès centripètes, et à mettre en évidence des propriétés particulières de RE- à cet égard. (ii) La différence entre l'antonymie de type MONTER vs DESCENDRE et celle de type MONTER vs REDESCENDRE : on établit ici une distinction entre antonymes directionnels purement lexicaux et antonymes directionnels discursifs (ou anaphoriques). On compare également le fonctionnement de RE- et celui de DÉS- du point de vue de ces deux problèmes.

---

<sup>1</sup> Je remercie H. Deneufchâtel-Inwood pour sa traduction anglaise du résumé. Cet article peut être lu comme un complément de Apothéloz (2005a), où nous tentons de décrire la polysémie des construits en RE- à partir d'une valeur sémantique unique de ce schème constructionnel, et où nous explorons également certaines particularités morphophonologiques de ce préfixe, que nous comparons sur ce point à IN-.

## 1. Introduction

L'antonymie est certainement l'un des thèmes de réflexion les plus anciens en sémantique. Plusieurs traditions ont contribué à assurer cette permanence : tradition lexicographique (les dictionnaires signalent généralement les antonymes et les utilisent implicitement comme ressource définitionnelle), rhétorique (certains tropes comme la litote, l'ironie ou l'antiphrase impliquent plus ou moins directement l'antonymie ou la contradiction), et bien sûr aussi tradition logique (les oppositions contraires et contradictoires ont d'abord été décrites par des logiciens, de même que la relation dite « converse »). Il faudrait ajouter à cela tout ce que la linguistique structurale, via la théorie phonologique et en particulier les travaux de Troubetzkoy, a apporté comme concepts dans le domaine des relations d'opposition (oppositions privatives et équipollentes, proportionnelles et corrélatives, etc.), tous ces concepts ayant des retombées en sémantique lexicale également.

On voudrait montrer dans le présent article que l'antonymie est intéressante pour une autre raison encore, qu'on pourrait qualifier de « cognitive », et notamment qu'elle intervient dans la façon dont certains lexèmes lexicalisent ou ne lexicalisent pas certaines significations.

Les analyses présentées ici porteront essentiellement sur le schème constructionnel ayant la forme RE- pour exposant et aborderont plus marginalement, dans une perspective contrastive, le schème constructionnel qui a pour exposant la forme DÉ- . Chemin faisant, on sera également conduit à réviser une branche de la typologie des rapports d'antonymie.

## 2. Le marquage morphologique des principales relations d'antonymie en français

Commençons par rappeler quelques généralités en partant d'une typologie classique des relations d'antonymie, comme celle consistant à distinguer quatre types d'antonymes : contradictoires, contraires, converses et directionnels. Les faits suivants peuvent être observés concernant leur marquage morphologique en français<sup>2</sup> :

– Tout d'abord on constate qu'aucune de ces relations n'est complètement liée à un marquage morphologique : toutes peuvent être exprimées de manière purement lexicale. Cf. OUVERT vs FERMÉ (contradictaires), PETIT vs GRAND (contraires), VENDRE vs ACHETER (converses), ALLUMER vs ÉTEINDRE (directionnels).

– Lorsque l'antonymie est liée à un exposant morphologique, celui-ci est toujours préfixal, jamais suffixal.

– La relation converse est toujours exprimée de manière purement lexicale. Certains lexèmes peuvent même être leur propre converse. Cf. LOUER<sub>1</sub> « donner en location » vs LOUER<sub>2</sub> « prendre en location », HÔTE<sub>1</sub> « personne qui reçoit » vs HÔTE<sub>2</sub> « personne qui est reçue » – phénomène nommé « énantiosémie ».

– Les schèmes construisant des contraires et des contradictoires ne paraissent pas morphologiquement différenciés : la même préfixation tantôt construit de la contradiction tantôt de la contrariété. En particulier IN- et MÉS- : cf. PAIR vs IMPAIR (contradictaires), ÉLÉGANTE vs INÉLÉGANTE (contraires) ; CONNAÎTRE vs MÉCONNAÎTRE (contradictaires), CONTENT vs MÉCONTENT (contraires)<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Les observations résumées ici sont évidemment très sommaires et mériteraient un développement beaucoup plus important. A noter que Leech (1974) distingue encore une catégorie d'antonymes qu'il appelle « inverses » (TOUS vs CERTAINS, PERMETTRE vs INTERDIRE, POSSIBLE vs NÉCESSAIRE).

<sup>3</sup> Rappelons que la distinction entre contraires et contradictoires est en principe corrélée avec la présence (vs l'absence) de gradabilité du concept signifié par le lexème. On doit à Sapir (1944) d'avoir attiré l'attention des linguistes sur l'importance des phénomènes de gradabilité dans la sémantique des langues naturelles. Notons par ailleurs que MÉS- ne produit pas toujours un effet négatif au sens logique du terme ; son effet n'est parfois négatif qu'au sens axiologique du terme (péjoration) : cf. par exemple USER et MÉSUSER, ALLIANCE et MÉSALLIANCE, CONDUITE et MÉCONDUITE, AVENTURE et MÉS-AVENTURE. Quant au schème associé à IN-, il tend à

– La relation d’antonymie directionnelle est quant à elle marquée très massivement par DÉS- et RE- : cf. BOUCHER vs DÉBOUCHER, COUVRIR vs DÉCOUVRIR, MONTER vs REDESCENDRE, DONNER vs REPRENDRE. Mais elle n’est pas pour autant tributaire d’un marquage morphologique (cf. ALLUMER vs ÉTEINDRE).

### 3. RE- et l’antonymie directionnelle

#### 3.1. Définition de travail

On peut donner de l’antonymie directionnelle la définition provisoire suivante (cf. Lyons 1977) : deux lexèmes sont en relation d’antonymie directionnelle quand ils dénotent des procès transitionnels caractérisables comme des changements d’état ou des changements de propriété, et que chacun d’eux dénote une transition allant en sens inverse de l’autre. Définie ainsi, on peut dire que ce type d’antonymie lexicalise le concept de réversibilité, comme le font voir les gloses suivantes :

- (1) ENTRER : « *passer d’un espace catégorisé comme ‘extérieur’ à un espace catégorisé comme ‘intérieur’* »  
SORTIR : « *passer d’un espace catégorisé comme ‘intérieur’ à un espace catégorisé comme ‘extérieur’* »

#### 3.2. Les deux effets de sens principaux de RE-

On sait que le schème constructionnel exposé par RE- peut produire une grande variété d’effets de sens. L’expression vague d’« effet de sens » est employée ici délibérément pour éviter de prendre position quant au niveau exact responsable des faits sémantiques observés. En particulier nous voudrions éviter, du moins pour l’instant, d’attribuer tel ou tel effet au préfixe lui-même, préférant considérer que la variété des effets sémantiques observés dans les construits en RE- est due non pas à une quelconque polysémie de RE-, mais plutôt au fait que le « sens » de ce préfixe peut porter sur différents éléments de la structure sémantique de la base sur laquelle il opère<sup>4</sup>.

Quoi qu’il en soit il semble que ces effets de sens puissent être regroupés dans deux classes principales, que nous appellerons respectivement « valeur itérative » et « valeur annulative ». La valeur itérative est celle qu’on trouve dans les exemples de la liste (2) ; la valeur annulative, celle qu’on trouve dans les exemples de la liste (3).

- (2) RÉAFFIRMER, RECALCULER, REDESSINER, REVACCINER, REVERSER, REPEINDRE
- (3) REDESCENDRE (au sens de « *descendre après qu’on est monté* »), RESSORTIR (au sens de « *sortir après qu’on est entré* »), REPRENDRE (au sens de « *prendre après qu’on a donné* »), REFERMER (au sens de « *fermer après qu’on a ouvert* »), RALLUMER (au sens de « *allumer après qu’on a éteint* »), REPARTIR (au sens de « *partir après qu’on est arrivé ou venu* »)

---

dérivée des valeurs superlatives (Gaatone, 1987, Apothéloz, 2003 et 2005b), qui lexicalisent vraisemblablement certaines inférences relevant de la pragmatique.

<sup>4</sup> Telle est du moins la thèse défendue dans Apothéloz (2005a), dans le prolongement de certaines analyses proposées par Amiot (2002). Sur ce point voir également Gerhard-Krait (2005). Cette thèse permet de faire remonter les deux effets de sens distingués plus haut à une seule et unique valeur – ce qui apporte une justification supplémentaire à l’expression d’« effet de sens ».



*couvrir de farine*  
*ajouter du sucre*  
*allonger une robe*

*recouvrir de farine*  
*rajouter du sucre*  
*rallonger une robe*

Intuitivement on voit bien où se situe la difficulté. Prenons par exemple le couple DOUBLER et REDOUBLER, exemplaire à cet égard, dans des emplois comme *doubler une syllabe* et *redoubler une syllabe*. L'idée d'itération en principe impliquée par le préfixe dans REDOUBLER peut, de fait, avoir deux incidences distinctes :

– d'une part, elle peut concerner le procès même exprimé par DOUBLER (on double une première fois, puis une fois encore) ; seul REDOUBLER est à même de produire ce sens.

– d'autre part, elle peut aussi concerner non pas le procès, mais l'objet du procès, *ce qu'on double* (objet qu'on produit alors « une fois de plus », qu'on « réplique »). Le problème est que dans cette seconde interprétation, DOUBLER convient aussi bien, puisqu'une seule occurrence du procès de DOUBLER produit une réplique de l'objet. Les deux verbes DOUBLER et REDOUBLER peuvent donc être indifféremment employés pour décrire la même situation référentielle.

Ce raisonnement vaut également, *mutatis mutandis*, pour les autres couples de (5). Il explique la perplexité qu'on peut avoir quand il s'agit de choisir, et donc de discriminer sémantiquement, des formulations comme celles listées ci-dessus. Incidemment cette description suggère une analyse morphologique qui serait la suivante.

En principe, un schème constructionnel lie toujours deux lexèmes ayant des sens différents, ou sert à construire un lexème qui a un sens différent de celui de sa base. Autrement dit, il y a toujours un différentiel sémantique – et un différentiel sémantique en principe constant – qui est associé à une opération constructionnelle. Or, on peut se demander si le marquage morphologique n'obéit pas, dans des cas comme (5), à une logique en quelque sorte inverse et si, dans les dérivés en RE- de (5), ce n'est pas un composant sémantique de la base elle-même qui explique l'apparition du préfixe. Pour REDOUBLER, ce serait par exemple l'idée de produire une réplique d'un objet, idée impliquée par DOUBLER. Cette hypothèse consisterait donc à supposer un mécanisme assez voisin de ce que Corbin (1989) appelait « intégrateurs paradigmatiques ». Pour reprendre l'exemple classique de Corbin : de même que PEUPLE, comme ancien nom d'un arbre, a été transformé au XIII<sup>e</sup> s. en PEUPLIER sous la pression du paradigme des noms d'arbres et de végétaux en -IER (puisque c'est un nom d'arbre et que cette information est un composant de son sens), de même DOUBLER tendrait naturellement à produire un doublon en RE- sous la pression d'un élément de sens itératif impliqué par sa structure sémantique (l'activité de doubler engendrant par définition un « double »). Dans cette hypothèse, RE- n'exposerait alors qu'une propriété sémantique de la base, et ne signifierait pas une opération constructionnelle au sens strict du terme : ce serait un morphème purement « analytique » (au sens où on dit par exemple que le syntagme *adulte non marié* est analytique du nom CÉLIBATAIRE). Si cette description est correcte, ce fait constitue un argument de poids en faveur des modèles séparationnistes des opérations de construction, *i.e.* dissociant l'opération proprement dite, de son marquage par un segment affixal (Beard, 1990).

Des verbes comme RECOURBER, REGROUPER, RETRANSCRIRE et d'autres du même type posent, relativement à leur base, un problème analogue, au moins dans certains de leurs emplois. On pourrait également mentionner le verbe RELAVER qui, dans des expressions comme *relaver la vaisselle* ou *poudre à relaver*, qu'on rencontre dans certaines régions de la francophonie<sup>6</sup>, n'est pas vraiment différentiable de LAVER. Ce serait, dans le cas de LAVER, un composant annulatif (plutôt qu'itératif) qui serait à l'origine du doublon en RE-. On entrevoit ici la filiation pragmatique qu'il peut y avoir entre itérativité et annulativité.

---

<sup>6</sup> Notamment dans le Jura, dans le Doubs, en Lorraine et d'autres régions de France, de Suisse et de Belgique, selon Thibault & Knecht (1997).

### 3.4. RE-, préfixe d'antonymisation ?

Les linguistes n'associent pas volontiers RE- à la négation, ni d'ailleurs à l'antonymie. Les travaux consacrés à la préfixation négative (e.g. Gaatone, 1971 et 1987, Rizzo, 1980), ou à la négation en général (e.g. Muller, 1991, Lewandowska-Tomaszczyk, 1996, Larrivée, 2004) n'évoquent en général pas le moindre rapport entre RE- et la négation. L'étude de Jones (2002) sur l'antonymie, certes centrée sur ses manifestations en discours, ne dit rien non plus sur le fonctionnement de RE- à cet égard.

La raison de ce silence tient peut-être à la caractéristique suivante, faisant du schème en RE- un cas à part dans la morphologie de la négation lexicale : alors que des préfixes comme DÉ- et IN- construisent un lexème qui est un antonyme de la base sur laquelle opère le préfixe (cf. CROÎTRE vs DÉCROÎTRE, DISCRET vs INDISCRET, etc.), RE- ne construit pas un lexème antonyme de sa base. REDESCENDRE annulatif n'est pas un antonyme de DESCENDRE (mais de MONTER), RESSORTIR annulatif n'est pas un antonyme de SORTIR (mais d'ENTRER), RALLUMER annulatif n'est pas un antonyme d'ALLUMER (mais d'ÉTEINDRE), etc. Le schème constructionnel marqué par RE- ne produit donc un antonyme que de façon indirecte. Plus exactement il ne produit un antonyme directionnel que dans la mesure où la base sur laquelle il opère entre elle-même déjà dans un rapport d'antonymie : REDESCENDRE annulatif est un antonyme (directionnel) de MONTER dans la mesure où DESCENDRE est déjà un antonyme (directionnel) de MONTER ; RESSORTIR est un antonyme (directionnel) d'ENTRER dans la mesure où SORTIR est déjà un antonyme (directionnel) d'ENTRER ; etc. A cet égard le rapport de RE- avec l'antonymie est indirect, il passe par un autre lexème.

La conséquence de cette situation est que les construits en RE- qui entrent dans un rapport d'antonymie directionnelle s'inscrivent dans un petit champ lexical formé au moins de trois lexèmes : le construit en RE-, son antonyme directionnel, et l'autre antonyme de son antonyme (qui n'est autre que la base sur laquelle opère RE-) ! Soit, si on reprend les exemples de (4) :

- (6) REDESCENDRE, MONTER, DESCENDRE  
RESSORTIR, ENTRER, SORTIR  
REPRENDRE, DONNER, PRENDRE  
RALLUMER, ÉTEINDRE, ALLUMER  
REPARTIR, ARRIVER, PARTIR

Du point de vue de l'antonymie, ces faits soulèvent la question de savoir si la relation qu'il y a entre MONTER et DESCENDRE d'une part, et MONTER et REDESCENDRE d'autre part, est de même nature. Ce point sera discuté dans la section 7. Pour l'instant la question qui va nous retenir est celle des champs lexicaux liés aux effets annulatifs de RE- et à l'antonymie directionnelle.

Une remarque encore, avant de passer à la question des champs lexicaux ; elle concerne la relation d'antonymie en général. A strictement parler, il est faux de dire que l'antonymie relie deux lexèmes. De fait, il ne peut y avoir antonymie qu'entre des valeurs sémantiques (« acceptions ») de lexèmes. Ainsi l'adjectif CLAIR n'est manifestement pas considéré sous la même acception selon qu'on l'oppose antonymiquement à SOMBRE (*couleur claire, couleur sombre*), à TROUBLE (*eau claire, eau trouble*) ou encore à DENSE (*forêt claire, forêt dense*). L'antonymie peut ainsi être utilisée comme heuristique pour mettre en évidence des faits de polysémie. Nos verbes en RE- n'échappent pas à cette règle. Par exemple, REPERDRE entre dans les deux relations : TROUVER vs REPERDRE, et GAGNER vs REPERDRE, mais avec des valeurs sensiblement différentes. Par ailleurs, il semble qu'il n'ait de valeur annulative que dans la deuxième opposition.

#### 4. RE- et les champs lexicaux liés à la négation

En termes de champs lexicaux, on constate que deux situations peuvent principalement se présenter. Pour les décrire, convenons d'appeler « bases antonymiques » les deux termes antonymes non dérivés en RE- dans les séries comme (6). Soit : MONTER et DESCENDRE, ENTRER et SORTIR, etc.

##### 4.1. Champs à quatre termes

C'est la situation dans laquelle les deux bases antonymiques peuvent chacune engendrer un dérivé en RE- à valeur annulative. On a alors un champ lexical constitué de quatre lexèmes liés symétriquement entre eux par trois relations d'antonymie directionnelle. La liste (7) donne un échantillon d'exemples illustrant ce type de champ lexical.

(7)	(a)	(b)	(c)
	MONTER vs DESCENDRE	MONTER vs REDESCENDRE	DESCENDRE vs REMONTER
	OUVRIR vs FERMER	OUVRIR vs REFERMER	FERMER vs ROUVRIRE
	DONNER vs PRENDRE	DONNER vs REPENDRE	PRENDRE vs REDONNER
	SE LEVER vs SE COUCHER	SE LEVER vs SE RECOUCHER	SE COUCHER vs SE RELEVER
	BAISSER vs LEVER	BAISSER vs RELEVER	LEVER vs REBAISSER
	IMPORTER vs EXPORTER	IMPORTER vs RÉEXPORTER	EXPORTER vs RÉIMPORTER
	APPORTER vs EMPORTER	APPORTER vs REMPORER	EMPORTER vs RAPPORTER
	VENIR vs PARTIR	VENIR vs REPARTIR	PARTIR vs REVENIR
	ACHETER vs VENDRE	ACHETER vs REVENDRE	VENDRE vs RACHETER <sup>7</sup>

La colonne (a) est celle des bases antonymiques. Tous les dérivés en RE- des colonnes (b) et (c) admettent une interprétation itérative ou une interprétation annulative. Ils n'entrent cependant dans une relation d'antonymie que dans leur acception annulative, et c'est seulement dans cette acception qu'il faut les comprendre dans ces listes. Il est important de noter que cette acception n'implique pas nécessairement la réitération du procès exprimé par la base (REDESCENDRE annulatif n'implique pas qu'il y ait eu auparavant une descente, REMONTER annulatif n'implique pas qu'il y ait eu auparavant une montée, etc.).

##### 4.2. Champs à trois termes

Dans cette situation, l'une seulement des deux bases antonymiques engendre un dérivé en RE- à valeur annulative. On se trouve alors en présence d'un champ lexical constitué de trois lexèmes liés entre eux par deux relations d'antonymie directionnelle. Si toutefois l'autre base antonymique a lexicalisé un dérivé en RE-, celui-ci dénote toujours une itération de procès. Par conséquent le troisième couple théoriquement possible ne correspond à aucune relation sémantique identifiable. Prenons le couple ÉTEINDRE vs ALLUMER. Le dérivé RALLUMER lexicalise (entre autres) un sens annulatif qui en fait un candidat possible comme antonyme directionnel de ÉTEINDRE. Mais la symétrie n'est pas vraie : RÉTEINDRE n'a qu'un sens itératif et ne peut pas, pour cette raison, entrer dans une relation d'antonymie directionnelle avec ALLUMER. Ce phénomène tient vraisemblablement à la dissymétrie de la représentation que ALLUMER et ÉTEINDRE donnent des procès qu'ils dénotent. On y reviendra.

On pourrait certes faire observer ici que RÉTEINDRE n'est pas complètement dénué d'effets annulatifs. Toutefois l'annulativité de RÉTEINDRE n'advient que de façon seconde, comme conséquence de l'itérativité et à la suite d'un raisonnement purement référentiel, du

---

<sup>7</sup> VENDRE vs ACHETER sont des antonymes converses, tandis que ACHETER vs REVENDRE, et VENDRE vs RACHETER, sont des antonymes directionnels. Cet exemple montre qu'il y a une certaine parenté entre ces deux types d'antonymies.

type : « S'il y a eu réitération d'un procès d'extinction, il y a nécessairement eu dans l'intervalle un procès d'allumage. La deuxième extinction a donc annulé cet allumage ». L'annulativité de RÉTEINDRE, si tant est qu'elle existe, n'est donc que la conséquence pragmatique de l'itération du procès. Tout autre est le cas de RALLUMER, qui peut avoir une interprétation annulative sans que cette dernière présuppose une quelconque itérativité, du moins une itérativité portant sur le procès. Il s'agit là d'une différence sans doute subtile, mais bien réelle et selon nous décisive.

Les deux valeurs annulative et itérative se distinguent donc par leurs présuppositions : tandis que la valeur itérative présuppose l'accomplissement antérieur du procès désigné par la base (RÉTEINDRE présuppose un procès antérieur d'extinction), la valeur annulative au sens où on l'entend ici présuppose l'accomplissement antérieur du procès désignable par l'antonyme directionnel (RALLUMER présuppose un procès antérieur d'extinction).

La liste (8) donne un échantillon d'exemples illustrant ce type de champ lexical. Dans la colonne (c), le tiret signale seulement qu'il n'y a pas antonymie entre les deux termes.

(8)	(a)	(b)	(c)
	ÉTEINDRE vs ALLUMER	ÉTEINDRE vs RALLUMER	ALLUMER – RÉTEINDRE
	PERDRE vs TROUVER	PERDRE vs RETROUVER	TROUVER – REPERDRE
	ENLEVER vs METTRE	ENLEVER vs REMETTRE	METTRE – RÉENLEVER
	RECEVOIR vs EXPÉDIER	RECEVOIR vs RÉEXPÉDIER	EXPÉDIER – RERECEVOIR
	DÉTACHER vs ATTACHER	DÉTACHER vs RATTACHER	ATTACHER – REDÉTACHER
	DÉVISSER vs VISSER	DÉVISSER vs REVISSER	VISSER – REDÉVISSER
	DÉFAIRE vs FAIRE	DÉFAIRE vs REFAIRE	FAIRE – REDÉFAIRE
	DÉCOUDRE vs COUDRE	DÉCOUDRE vs RECOUDRE	COUDRE – REDÉCOUDRE
	DÉGONFLER vs GONFLER	DÉGONFLER vs REGONFLER	GONFLER – REDÉGONFLER
	DÉCOLLER vs COLLER	DÉCOLLER vs RECOLLER	COLLER – REDÉCOLLER
	DÉSHABILLER vs HABILLER	DÉSHABILLER vs RHABILLER	HABILLER – REDÉSHABILLER
	DÉCOIFFER vs COIFFER	DÉCOIFFER vs RECOIFFER	COIFFER – REDÉCOIFFER

On observera que certains dérivés en RE- de la colonne (c) peuvent être perçus comme douteux ; douteux, non pas pour des raisons constructionnelles (de ce point de vue ils sont parfaitement normaux), mais en tant que lexèmes existants et attestés (e.g. RERECEVOIR). Le lecteur sera probablement étonné en apprenant que sur les 12 dérivés en RE- de la colonne (c), seul REDÉFAIRE est répertorié dans le *Nouveau Petit Robert électronique* (version 2.2)<sup>8</sup> !

On notera également que la liste (8) comporte un certain nombre de lexèmes construits en DÉS- et que ceux-ci entrent dans un rapport d'antonymie directionnelle avec un dérivé en RE- (type DÉSHABILLER vs RHABILLER). On reviendra plus loin sur ce point, lui aussi important pour la compréhension du rapport entre ces deux préfixes.

### 4.3. Questions

Les données qui viennent d'être exposées, en particulier les séries (7) et (8), soulèvent bien évidemment toutes sortes de questions. La suite de cet article sera consacrée à répondre à deux d'entre elles.

La première concerne la différence ou la dissymétrie entre le cas (7) et le cas (8). Elle peut être formulée ainsi : pourquoi les deux termes des bases antonymiques de (7) permettent-ils de construire un antonyme directionnel en RE-, et pas ceux de (8) ? Cette question est traitée dans les sections 5 et 6.

<sup>8</sup> Un relecteur de cet article m'a signalé des emplois indiscutablement annulatifs de RÉTEINDRE. On peut y voir une confirmation de la coexistence des deux types de champs décrits ici, et des interférences que cette situation engendre inévitablement.



La deuxième question concerne la relation d'antonymie proprement dite. Comment caractériser la différence entre ÉTEINDRE vs ALLUMER et ÉTEINDRE vs RALLUMER (pour ne prendre que ces exemples), étant entendu qu'il s'agit dans les deux cas d'antonymie directionnelle ? Cette question fait l'objet de la section 7.

## 5. Procès centripète et procès centrifuge

La question de la différence entre (7) et (8) en appelle une autre : celle de savoir pourquoi chacune des bases antonymiques de (7a) permet de construire un dérivé en RE-lexicalisant une valeur annulative, et pourquoi l'une seulement des bases antonymiques de (8a) le permet ? Pourquoi, au regard du schème constructionnel, une parfaite symétrie lexicale dans un cas, et une dissymétrie dans l'autre ?

### 5.1. *Etat initial, état final, état premier*

L'explication que nous proposerons ici est fondée sur l'idée que les propriétés sémantiques et relationnelles mises en évidence dans les listes (7) et (8) sont le symptôme qu'il y a une différence dans la représentation que ces verbes donnent de leur procès.

Pour mettre en œuvre cette idée, nous commencerons par l'observation générale suivante : tous les verbes dont il est question ici dénotent des procès qui impliquent deux états ou deux propriétés, caractérisables respectivement comme « initial » et comme « final » (par simplification on les désignera désormais simplement par les expressions « état initial » et « état final »). Une glose appropriée peut faire apparaître ces états, comme celles que nous avons données de ENTRER et SORTIR au début de cet article.

Cela étant posé, les hypothèses suivantes peuvent maintenant être formulées :

– Hypothèse 1 : La représentation du procès dénoté par ces verbes est telle que, pour certains d'entre eux au moins, les états initial et final n'ont pas le même statut cognitif. L'un des deux a davantage de prégnance que l'autre. Peut-être pourrait-on dire qu'il est conçu comme plus « normal », plus stable que l'autre. Ce dernier est alors vu comme un écart par rapport à l'état normal ; il est, pourrait-on dire, défini et « repéré » par rapport à lui. On conviendra d'appeler « état premier » celui des deux états qui se caractérise par une prégnance particulière et par rapport auquel l'autre état est repéré<sup>9</sup>.

– Hypothèse 2 : Quand le schème constructionnel exposé par RE- produit un lexème à valeur annulative, celle-ci est toujours un « retour à l'état premier » (et non pas seulement un « retour à un état antérieur », pour reprendre une paraphrase fréquemment utilisée par les lexicographes). Les dérivés en RE- annulatifs se caractériseraient donc par le fait que *leur état final coïncide avec l'état premier*.

Examinons maintenant les conséquences de ces deux hypothèses pour l'analyse des données de (7)-(8).

### 5.2. *Analyses*

Commençons par (8) et examinons les exemples de la première ligne. Les hypothèses ci-dessus impliquent l'analyse suivante. Si RE- annulatif signifie un retour à l'état premier et si RALLUMER est bien un antonyme directionnel de ÉTEINDRE, c'est que dans le couple

---

<sup>9</sup> Cette idée d'un état stable ou normal, qui est à l'origine du développement qui suit, m'a été suggérée par Michel Roché (com. pers.), que je remercie vivement. Dans un récent article, Gerhard-Krait (2005) essaie de montrer que RE- produit, outre des effets de sens quantitatifs (*i.e.* itératifs *stricto sensu*), des effets qu'elle qualifie de qualitatifs et qu'elle décrit au moyen de paraphrases comme « retour à un état initial positif de référence ». Cet « état positif de référence » rejoint tout à fait ce qui est proposé ici sous l'appellation d'état premier.

ÉTEINDRE vs RALLUMER, « être allumé » est représenté comme état premier. ÉTEINDRE est donc un verbe qui, du moins dans l'une de ses acceptions, se caractérise par un état initial premier (et corrélativement par un état final non premier), tandis que RALLUMER est un verbe à état final premier (et à état initial non premier). On comprend dès lors pourquoi RÉTEINDRE ne peut pas lexicaliser une valeur annulative relativement à ALLUMER : ALLUMER ayant par définition un état final premier, RÉTEINDRE ne saurait lexicaliser une valeur annulative de retour à l'état premier relativement à ALLUMER. Il ne peut donc entrer dans une relation d'antonymie directionnelle avec ALLUMER. Les autres items de (8) peuvent être analysés selon la même logique.

On appellera désormais :

– « procès centrifuge » un procès dont l'état premier est l'état initial (le procès consistant à « quitter » cet état premier),

– « procès centripète » un procès dont l'état premier est l'état final (le procès consistant à produire cet état premier).

Par définition, un dérivé en RE- à valeur annulative dénote toujours un procès centripète.

Examinons maintenant les listes (7). Si on poursuit le même raisonnement, nos hypothèses ont ici les implications suivantes. Si les deux bases antonymiques de la colonne (a) peuvent chacune engendrer un dérivé en RE- lexicalisant une valeur annulative, c'est que toutes deux désignent un procès centrifuge (ou, du moins, admettent une telle interprétation). Prenons les exemples de la première ligne. Notre description signifie que MONTER comme DESCENDRE ont une interprétation dans laquelle leur état initial est l'état premier (« être en bas » pour MONTER, « être en haut » pour DESCENDRE). C'est cette propriété qui rend possible le fait qu'aussi bien REDESCENDRE (relativement à MONTER) que REMONTER (relativement à DESCENDRE) puissent lexicaliser un procès centripète et entrer dans une relation d'antonymie directionnelle. Les autres verbes de (7) peuvent être analysés de la même manière.

### 5.3. Bilan provisoire

Résumons les acquis de la démarche que nous avons adoptée. En premier lieu, il apparaît que l'hypothèse 2 (selon laquelle RE- construit des lexèmes verbaux qui, quand ils lexicalisent un effet annulatif, dénotent des procès centripètes) conduit à une description des données qui apporte une explication aux différences observées entre le cas (7) et le cas (8). Cette explication donne forme à l'intuition suivant laquelle ce qui est en jeu dans ces phénomènes, c'est le statut (cognitif, représentationnel) des états initial et final impliqués par les procès.

En second lieu, on est maintenant en mesure de préciser que les construits en RE- ne peuvent entrer en relation d'antonymie directionnelle (et donc lexicaliser une valeur pleinement annulative) qu'avec des lexèmes<sup>10</sup> aptes à dénoter un procès centrifuge. Ce qui est le cas des deux bases antonymiques de (7a), mais seulement du terme de gauche des bases antonymiques de (8a). Une autre façon, moins contraignante et peut-être plus prudente, de rendre compte des mêmes observations consisterait à dire que les bases antonymiques de (7a) ainsi que le terme de gauche des bases de (8a) n'ont pas d'état premier déterminé et sont en quelque sorte neutres, ou sous-spécifiées, à cet égard. Ces lexèmes ne fixeraient alors leur état initial comme état premier que quand ils sont mis discursivement en situation d'antonymie directionnelle annulative avec un dérivé en RE-. Cette dernière analyse permettrait de rendre compte de verbes comme RELANCER ou RANIMER, qui, tout en n'ayant pas d'antonyme

---

<sup>10</sup> « Aptes » seulement, car rien ne permet d'affirmer par exemple que tous les items de (7a) sont centrifuges dans tous leurs emplois. Il est probablement plus correct de dire que ces verbes sont sous-déterminés relativement à la distinction centrifuge/centripète, et que dans un environnement discursif où l'antonymie directionnelle est effectivement activée, ils lexicalisent une valeur centrifuge.

clairement identifiable, admettent néanmoins les deux interprétations itérative et annulative<sup>11</sup>. Quoi qu'il en soit, on peut maintenant revenir sur l'exemple de RELAVER évoqué en 3.3. : si dans certaines variétés de français existe une forme RELAVER substituable *salva veritate* à LAVER, c'est vraisemblablement que pour les usagers de ces variétés, le procès consistant à laver est reçu comme centripète. De plus, en sanctionnant par un exposant morphologique cette propriété sémantique, RELAVER qualifie implicitement SALIR comme centrifuge.

Enfin, nous avons jusqu'ici rencontré trois types de procès : des procès centripètes (type ALLUMER), des procès centrifuges (type ÉTEINDRE), et des procès centripètes dotés d'une valeur annulative (type RALLUMER). Ce n'est pas faire preuve d'un goût excessif pour la symétrie que de se demander à quoi pourrait bien correspondre un procès centrifuge à valeur annulative. C'est précisément cette question que nous allons maintenant aborder.

## 6. DÉS-, autre schème annulatif

Dans une étude déjà ancienne, Boons (1984) montrait que les verbes en DÉS- et leur base antonymique sont systématiquement affectés par un phénomène de polarisation. L'expression utilisée par cet auteur est plus précisément celle de « polarité aspectuelle ». Selon Boons les dérivés en DÉS- sont polarisés sur l'état initial, et leur base lexicale sur l'état final (pour une description analogue, voir aussi Muller 1990 et Gerhard 1998). Pour prendre un exemple dans la liste (8), cela signifie que dans le couple DÉVISSER vs VISSER, c'est l'état « être vissé » qui est conçu comme polarisé. Or il semble que ce que Boons entend par polarité aspectuelle ne soit pas fondamentalement différent de ce qui a été décrit ici même comme un état premier. Traduit dans notre terminologie, cela signifie que les dérivés en DÉS- désignent des procès centrifuges, et que leur base désigne des procès centripètes. Ce serait là une contrainte, une « règle » du schème constructionnel associé à DÉS-. Dans la mesure où les construits en DÉS- lexicalisent massivement des valeurs antonymiques directionnelles avec leur base, ils correspondent exactement à la notion de procès annulatif centrifuge évoquée plus haut par esprit de symétrie<sup>12</sup>.

On observera que les listes (8) comportent plusieurs dérivés en DÉS-. Si les descriptions de Boons et l'interprétation que nous en faisons sont correctes, cela signifie que dans la colonne (8a), on a toujours (dans cet ordre) un verbe centrifuge et un verbe centripète. Ce résultat cadre exactement avec l'analyse proposée plus haut en 5.2.

En fait, on tient probablement là l'explication du phénomène de dissymétrie observé en (8) : s'il est établi que les dérivés en DÉS- entrant dans une relation d'antonymie directionnelle sont systématiquement des verbes centrifuges (e.g. DÉVISSER), il n'est pas étonnant qu'ils acceptent comme antonyme, outre leur base (VISSER), un antonyme centripète en RE- annulatif (REVISSER). De même il n'est pas étonnant que leur base antonymique, qui est par définition

---

<sup>11</sup> Pour le deuxième de ces exemples, c'est plutôt la forme REANIMER qui serait utilisée pour sélectionner une valeur itérative. Sur cette question, qui relève de la distinction entre affixe primaire et affixe secondaire, voir Apothéloz (2005).

<sup>12</sup> Cette description ne vaut évidemment pas pour tous les construits en DÉS-. Ce schème constructionnel produit en effet une grande variété d'effets de sens, notamment quand il opère sur des bases ne dénotant pas un procès transformateur (type PLAIRE vs DÉPLAIRE). Même quand le procès a une dimension transformatrice, l'effet de DÉS- n'est pas toujours annulatif (cf. CONSEILLER vs DÉCONSEILLER). Voir également le récent DÉREMBOURSER, qui ne lexicalise pas le sens « restituer ce qui a été remboursé », comme on pourrait éventuellement s'y attendre, mais le sens « cesser de rembourser » (ou peut-être « retirer de la liste des produits remboursés », auquel cas on retrouverait une valeur annulative, mais inapte à l'antonymie directionnelle avec REMBOURSER, qui ne signifie pas « insérer sur la liste des produits remboursés »). Un autre lexème en DÉS- d'apparition récente et assez atypique au regard du sens qu'il lexicalise est DÉSANNONCER, utilisé sur les chaînes radiophoniques avec le sens de « annoncer les coordonnées d'un morceau de musique ou d'une émission après sa diffusion ». Voir cet exemple, trouvé sur le Web : *Je n'ai jamais compris à quoi servait le rêve d'être animateur radio si c'est pour désannoncer 3 disques, en annoncer 2, donner le nom d'une station et repartir aussitôt parce que l'intervention "ne doit jamais dépasser 25 secondes".*

centripète, n'accepte pas quant à elle un antonyme centripète annulatif en RÉ- (VISSER ne peut pas entrer dans une relation d'antonymie directionnelle avec REDÉVISSER).

Ce raisonnement explique également pourquoi les listes (7) ne comportent aucun dérivé en DÉs-, alors que les listes (8) en comportent un grand nombre. De fait, pour tous les couples d'antonymes directionnels présentant le schéma [DÉS-V<sub>i</sub>] vs [V<sub>i</sub>], on a virtuellement l'antonymie [DÉS-V<sub>i</sub>] vs [RE-V<sub>i</sub>] (comme dans la colonne 8b) ; mais on n'a pas l'antonymie [V<sub>i</sub>] vs [RE-[DÉS-V<sub>i</sub>]] (cf. colonne 8c)<sup>13</sup>. Voici quelques exemples supplémentaires illustrant cette régularité :

(9)	(a)	(b)	(c)
	DÉBOUCHER vs REBOUCHER	DÉBOUCHER vs BOUCHER	BOUCHER – REDÉBOUCHER
	DÉTENDRE vs RETENDRE	DÉTENDRE vs TENDRE	TENDRE – REDÉTENDRE
	DÉCHARGER vs RECHARGER	DÉCHARGER vs CHARGER	CHARGER – REDÉCHARGER
	DESSALER vs RESALER	DESSALER vs SALER	SALER – REDESSALER
	DÉSACTIVER vs RÉACTIVER	DÉSACTIVER vs ACTIVER	ACTIVER – REDÉSACTIVER
	DÉSAJUSTER vs RÉAJUSTER	DÉSAJUSTER vs AJUSTER	AJUSTER – REDÉSAJUSTER

Incidentement, ces analyses permettent de comprendre pourquoi le schème constructionnel DÉs- résiste à être composé récursivement : sélectionnant des bases verbales centripètes pour produire des verbes centrifuges, il est inapte à se composer sur lui-même (puisqu'il aurait alors une base centrifuge). En revanche, RE- n'est pas soumis à cette contrainte sur la récursivité. Même quand il lexicalise une valeur annulative, il n'a pas cette propriété d'inverseur de polarité qui caractérise DÉs-, opérant indifféremment sur des bases centrifuges (comme dans REDESCENDRE) ou centripètes (comme dans RALLUMER). Dans son article de 1984, Boons avait déjà noté cette différence.

Représentons graphiquement par 'o→' la valeur centrifuge, et par '→o' la valeur centripète. Les schèmes constructionnels associés à DÉs- et à RE- peuvent être figurés respectivement comme suit :

(10) [DÉS-[X]<sub>v→o</sub>]<sub>v→o</sub>

(11) [RE-[X]<sub>v</sub>]<sub>v→o</sub>

Ces descriptions permettent, on le voit, d'affiner quelque peu la notion d'annulativité telle qu'elle a été intuitivement esquissée au début de cet article. Il faut donc compter à partir de maintenant avec deux types d'annulativités, l'une centripète et marquée typiquement par RE-, l'autre centrifuge et marquée typiquement par DÉs-.

## 7. Retour sur l'antonymie directionnelle

Venons-en maintenant à la deuxième question évoquée plus haut : celle de la différence qu'il y a entre des couples comme ÉTEINDRE vs ALLUMER et des couples comme ÉTEINDRE vs RALLUMER, étant entendu qu'il s'agit dans les deux cas d'antonymie directionnelle au sens de Lyons (1977).

<sup>13</sup> Un problème assez classique, qu'il faut mentionner ici, est celui que posent des verbes comme DÉSHERBER, DÉRATISER, DÉCAFÉINER, DÉSTALINISER, dont la base (HERBER, etc.), quoique plausible et sémantiquement transparente, n'est pas attestée comme lexème (ou alors est d'un usage extrêmement rare). Les morphologues considèrent généralement que la non-attestation de ces bases est due dans la majorité des cas à des raisons pragmatiques, l'état final qu'elles impliquent existant « naturellement, sans intervention d'un agent humain identifiable » (Fradin, 2003 : 296).

Commençons par observer que les verbes dérivés en RE- annulatifs présentent la propriété sémantique d'être associés, en discours, à ce qu'on pourrait appeler un scénario d'événements, lié lui-même à diverses présuppositions (au sens technique du terme)<sup>14</sup>. Ainsi, l'emploi d'un dérivé en RE- annulatif présuppose la réalisation antérieure du procès dénoté par son antonyme centrifuge ; d'où des séquences canoniques comme : *Il est monté, puis redescendu – Il a éteint, puis rallumé – Il est entré, puis ressorti – Il a dévissé le boulon, puis l'a revissé*, etc., dans lesquelles le dérivé en RE- réalise systématiquement une acception annulative et désigne un procès qui succède temporellement à celui que désigne son antonyme. Notons que, à strictement parler, cette présupposition ne concerne pas l'occurrence proprement dite du lexème antonyme (MONTER, ÉTEINDRE, etc.) mais seulement la réalisation du procès désigné par ce lexème (il faudrait dire, plus exactement, la connaissance de cette réalisation). Nous nous plaçons ici dans une conception représentationnelle des faits d'anaphore (Apothéloz, 1995), conception dans laquelle les anaphoriques renvoient à une connaissance partagée et non nécessairement à des « antécédents » linguistiques.

En raison de ces présuppositions on est fondé à dire que le schème marqué par RE- a bel et bien des implications aspectuelles (pour reprendre la question que pose Amiot 2002). Il y a donc, en discours, entre le dérivé en RE- annulatif et son antonyme centrifuge (quand celui-ci est utilisé) une relation qui s'apparente à celle qu'il y a entre un anaphorique et son antécédent – le dérivé en RE- étant l'anaphorique, et son antonyme centrifuge l'antécédent. C'est la raison pour laquelle, dans les colonnes (b) et (c) des listes (7) et (8), le dérivé en RE- a été mis en deuxième position, l'impossibilité de lexicaliser une valeur purement annulative, comme dans (8c), apparaissant ainsi plus clairement.

Or cette propriété discursive n'existe pas pour des couples comme ÉTEINDRE vs ALLUMER ou MONTER vs DESCENDRE. Ces couples sont des antonymes directionnels non pas en vertu des emplois discursifs qu'on peut en faire, mais uniquement en vertu de leur sens lexical (ou, si on préfère, en vertu de la représentation sémantique qui leur est associée en tant que lexèmes). Contrairement à ÉTEINDRE vs RALLUMER, MONTER vs REDESCENDRE, etc., leur antonymie n'implique aucun scénario d'événements, ni d'ailleurs aucune temporalité. Elle est, de ce point de vue, purement lexicale.

La conclusion qu'on tirera de cette rapide analyse est qu'il convient de distinguer deux types d'antonymies directionnelles, qu'on nommera « antonymie directionnelle discursive » (ou « anaphorique »), et « antonymie directionnelle purement lexicale ».

## 8. Conclusion

Récapitulons les principales propriétés sémantiques de RE-, et accessoirement de DÉ-, qui ont été mises en évidence dans ce travail.

– Le schème RE-, au plan des effets de sens qu'il produit, se traduit massivement par la tendance à répartir les lexèmes qu'il construit en deux classes : d'une part ceux qui lexicalisent uniquement une valeur d'itération de procès (type RÉAFFIRMER) ; d'autre part ceux qui lexicalisent polysémiqument deux valeurs : une valeur d'itération de procès, et une valeur annulative (type REDESCENDRE).

– Cette valeur annulative est celle-là même qui intervient dans certaines formes d'antonymes directionnels, présentant des propriétés présuppositionnelles, discursives et anaphoriques spécifiques (REDESCENDRE, par rapport à MONTER). Ce type d'antonymie directionnelle contraste avec l'antonymie directionnelle purement lexicale (MONTER vs DESCENDRE).

---

<sup>14</sup> On pourrait en dire autant de DÉ-, qui présuppose par exemple que l'état initial est un état premier. En fait, RE- et DÉ- sont typiquement des déclencheurs de présupposition (*presupposition-triggers*) au sens de Levinson (1983).

– Quand le construit en RE- lexicalise une valeur annulative, son sens processuel se caractérise par un état final présentant la propriété d’être représenté comme « premier » (*i.e.* plus normal, plus « naturel », non marqué, etc.). Il en découle logiquement que son antonyme directionnel doit dénoter (ou être à même de dénoter) un sens processuel antagoniste, *i.e.* ayant un état initial premier. Ces deux types de procès ont été qualifiés respectivement de centripètes et de centrifuges. Quand le construit en RE- lexicalise une valeur annulative, il dénote donc toujours un procès centripète ; et son antonyme, un procès centrifuge.

– L’annulativité de RE- s’oppose à celle de DÉS- qui, lui, construit des dérivés centrifuges à partir de bases nécessairement centripètes. Il existe, pour cette raison, un assez grand nombre de couples d’antonymes directionnels discursifs de type [DÉS-V<sub>i</sub>] vs [RE-V<sub>i</sub>] (type DÉCOLLER vs RECOLLER), V<sub>i</sub> étant centripète, et DÉS-V<sub>i</sub> centrifuge ; tandis qu’il n’existe pas d’antonymie directionnelle discursive de type [V<sub>i</sub>] vs [RE-[DÉS-V<sub>i</sub>]] : RE- ne peut pas construire une valeur annulative relativement à un lexème V<sub>i</sub> centripète (COLLER et REDÉCOLLER ne sont pas des antonymes directionnels). Ce dernier point est important, car rien ne s’oppose en soi à ce que la structure [RE-[DÉS-V<sub>i</sub>]] désigne un procès centripète. C’est seulement l’absence, dans le champ lexical, d’un antonyme centrifuge qui bloque cette possibilité.

– Ces analyses conduisent accessoirement à reconnaître qu’il y a deux types d’annulativités : l’annulativité centripète (celle que construit RE-) et l’annulativité centrifuge (celle que construit DÉS-). Parce qu’elle consiste à quitter un état premier, l’annulativité centrifuge n’est pas toujours reçue comme véritablement annulative d’un procès transformateur antagoniste. Pour cette raison probablement, ce procès n’est pas systématiquement lexicalisé (cf. DÉRATISER).

Revenons pour terminer à la dimension cognitive de l’antonymie, évoquée dans l’introduction de cet article. Les faits rappelés ci-dessus indiquent que dans le processus complexe, au terme duquel un construit en RE- fixe une ou plusieurs valeurs sémantiques, d’autres lexèmes peuvent intervenir à titre de facteur favorable ou au contraire défavorable. Autrement dit, les valeurs sémantiques que va lexicaliser le dérivé en RE- sont dépendantes des propriétés du champ lexical susceptible d’accueillir ce dérivé<sup>15</sup>. Parmi ces propriétés, il semble que les relations d’antonymie jouent un rôle décisif. De ce point de vue la lexicalisation, dans sa dimension sémantique, apparaît comme le résultat d’un processus à la fois d’accommodation (accommodation du sens d’un lexème aux propriétés sémantiques d’un champ lexical) et d’intégration (intégration de ce lexème dans ce champ lexical).

## Bibliographie

- Amiot, D. (2002), “Re-, préfixe aspectuel ?”, in V. Lagae, A. Carlier et C. Benninger (textes réunis par), *Temps et aspect : de la grammaire au lexique*, Amsterdam, Rodopi, pp. 1-20. (*Cahiers Chronos* 10)
- Apothéloz, D. (1995), *Rôle et fonctionnement de l’anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève, Librairie Droz.
- (2003), “Le rôle de l’iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif *in-*”, *Cahiers de linguistique analogique* 1, pp. 35-63.
- (2005a), “re- et les différentes manifestations de l’itérativité”, *Pratiques* 125-126, pp. 48-71.

---

<sup>15</sup> En entendant ici par « lexicalisation » le fait qu’une expression linguistique « accède au statut d’entité codée, présentant une association réglée des rapports son/sens/syntaxique reconnue et employée comme telle » (Fradin, 2003 : 220-221).

- (2005b), “Morphème opportuniste et lexicalisation d’inférences : la préfixation négative *in-*”, *Neophilologica* 17, pp. 84-95.
- Beard, R. (1990), “The nature and origins of derivational polysemy”, *Lingua* 81, pp. 101-140.
- Boons, J.-P. (1984), “*Sceller un piton dans le mur, desceller un piton du mur. Pour une syntaxe de la préfixation négative*”, *Langue française* 62, pp. 95-126.
- Cruse, D.A. (1986), *Lexical semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Corbin, D. (1989), “Contraintes et création lexicales en français”, *L’Information Grammaticale* 42, pp. 35-43.
- Fradin, B. (2003), *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Gaetone, D. (1971), *Etude descriptive du système de la négation en français contemporain*, Genève, Droz.
- (1987), “Les préfixes négatifs avec les adjectifs et les noms verbaux”, *Cahiers de lexicologie* 50/1, pp. 79-90.
- Gerhard, F. (1998), “Le préfixe *dé(s)-*, dit négatif et la notion d’éloignement : du déplacement d’entités au changement d’état”, *SCOLIA* 11, pp. 69-90.
- Gerhard-Krait, F. (2005), “Les formations verbales préfixées par *re-* itératif : émergence des traits *qualité* et *quantité*”, *SCOLIA* 20, pp. 171-185.
- Jones, S. (2002), *Antonymy : A corpus-based perspective*, London, Routledge.
- Larrivée, P. (2004), *L’association négative. Depuis la syntaxe jusqu’à l’interprétation*, Genève, Droz.
- Leech, G. (1974), *Semantics*, Harmondsworth, Penguin.
- Levinson, S.C. (1983), *Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lewandowska-Tomaszczyk, B. (1996), *Depth of negation. A cognitive semantic study*, Łódź, Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego.
- Lyons, J. (1977), *Semantics, I*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Mok, Q.I.M. (1980), « Le préfixe *re-* re-regardé : productivité et potentialité », in D.-J. Van Alkemade, A. Feitsma, W.J. Meys, P. van Reenen, J.J. Spa (eds), *Linguistic studies offered to Berthe Siertsema*, Amsterdam, Rodopi, pp. 205-216.
- Muller, C. (1990), “Contraintes de perception sur la productivité de la préfixation verbale en *de-* négatif”, *Travaux de linguistique et de philologie* 28, pp. 171-192.
- (1991), *La négation en français. Syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, Genève, Librairie Droz.
- Nouveau Petit Robert*, version électronique 2.2., CD-ROM.
- Rizzo, D. (1980), “La trasformazione lessicale negativa nel francese moderno”, *Rassegna italiana di linguistica applicata* 12/3, pp. 69-91.
- Sapir, E. (1944), “Grading : A study in semantics”, *Philosophy of Science* 2, pp. 122-149. Trad. franç. “La gradation : recherches sémantiques”, in E. Sapir, *Linguistique*, Paris, Les Editions de Minuit, pp. 207-248.
- Thibault, A., P. Knecht, (1997), *Dictionnaire suisse romand*, Genève, Ed. Zoé.